

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de juin 2019, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	MAROC TELECOM	
	Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité		
Date de démarrage du programme	08/05/2019	
Date d'échéance du programme	06/11/2020	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	1 500 000 soit 0,17% (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	189 MAD	17,45 €
Cours minimum de vente	98 MAD	9,05 €
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité		
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	182 500	42 832
	225 332 0,026%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR* et du CL**	98 115 (49 418 dans le cadre du CL)	5 222
Cours moyen pondéré à l'achat	139,93 MAD	12,76 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR* et du CL**	81 736 (53 918 dans le cadre du CL)	4 017
Cours moyen pondéré à la vente	141,44 MAD	12,74 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	198 879	44 037
	242 916 0,028%	

* PR : Programme de rachat

** CL : Contrat de liquidité